

Fréquences et délais de transmission des données de transaction et de paiement (*e-reporting*)

	Transmission des données de transaction		Transmission des données de paiement	
	Fréquence du dépôt	Délai de dépôt	Fréquence du dépôt	Délai de dépôt
Entreprises soumises au régime réel normal mensuel	Par décade Trois dépôts au titre d'un mois : - période 1 : du 1 au 10 du mois - période 2 : du 11 au 20 du mois - période 3 : du 21 à la fin du mois	10 jours après la fin de la période, soit : - période 1 : 20 du mois - période 2 : 30 du mois* ¹ - période 3 : 10 du mois suivant	Mensuelle	Avant le 10 du mois suivant
Entreprises ayant opté pour le régime réel normal trimestriel*²	Mensuelle	Avant le 10 du mois suivant		
Entreprises soumises au régime simplifié d'imposition TVA	Mensuelle	Au plus tard entre le 25 et 30 du mois suivant	Mensuelle	Au plus tard entre le 25 et 30 du mois suivant
Entreprises bénéficiant du régime de franchise en base de TVA	Bimestrielle civile (ex : janvier/février, mars/avril, mai/juin, etc...)	Au plus tard entre le 25 et 30 du mois suivant la fin de la période	Bimestrielle civile (ex : janvier/février, mars/avril, mai/juin, etc...)	Au plus tard entre le 25 et 30 du mois suivant la fin de la période

*¹ sauf mois de février *² entreprises qui paient moins de 4 000 € de TVA par an